

OTTAWA, 28 février 1925.

*A Son Excellence,**Le Gouverneur général en Conseil:*

Les soussignés, représentants du Canada à la Cinquième Assemblée de la Société des Nations, ont l'honneur de soumettre le rapport suivant:—

L'ouverture des séances de la Cinquième Assemblée eut lieu à Genève le 1er septembre. Tous les Etats membres de la Société y étaient représentés sauf l'Argentine, la Bolivie, le Pérou, le Nicaragua et le Honduras. Le 24 septembre l'Assemblée décida d'admettre la République dominicaine dans la Société, portant à cinquante-cinq le nombre d'Etats membres de la Société et à cinquante le nombre d'Etats représentés.

M. Motta, de Suisse, ancien président de cette république, a été élu président de l'Assemblée et les vice-présidents ont été choisis parmi les représentants de l'Empire britannique (Grande-Bretagne), la France, l'Italie, la Pologne, la Chine et la Colombie. Des représentants de l'Australie, du Panama, de la Roumanie, du Japon, du Danemark et de la Finlande, ont été élus présidents des six Commissions et des représentants des Pays-Bas, de la Belgique, de la Grèce, du Vénézuéla, du Canada (M. Dandurand) et de l'Etat Libre d'Irlande ont été élus vice-présidents.

L'Assemblée plénière, composée de quelque cent cinquante délégués, étudie dans le principe toute proposition qui lui est soumise et en dispose finalement. Le gros du travail de la session est réparti entre six commissions dont chacune est composée d'un représentant de chaque Etat. Toutes questions nouvelles soumises à l'Assemblée sont assignées à l'une quelconque de ces commissions qui les examine et en fait l'objet d'un rapport; elles regardent aussi comme sien le travail accompli dans le cours de l'année par les diverses organisations permanentes de la Société. A son tour chaque commission nomme des sous-commissions chargées de l'étude de chacune des questions les plus importantes qui leur sont soumises. Lorsqu'il n'y a pas de séances plénières de l'Assemblée, les commissions se réunissent le matin ainsi que l'après-midi et quelquefois le soir. Ces réunions sont ainsi réglées qu'un délégué puisse prendre part aux travaux de deux commissions. M. Dandurand était le représentant canadien dans la Première Commission (Questions juridiques et constitutionnelles) ainsi que dans la Cinquième (Questions sociales et générales). M. Macdonald a fait partie de la Troisième commission (Réduction des armements) et de la Sixième (Questions politiques). M. Skelton, comme suppléant, a fait partie de la Deuxième Commission (Organisations techniques) et de la Quatrième (Questions budgétaires).

La question la plus importante soumise à l'Assemblée fut la résolution relative à l'arbitrage, la sécurité et la réduction des armements qui est devenue dans la suite le Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux, ou plus brièvement le Protocole de Genève. Le projet de Traité d'assistance mutuelle, dressé par la Quatrième Assemblée, fut rejeté dans le cours de l'année par un nombre de membres y compris la Grande-Bretagne et le Canada. La question de savoir quelle autre suite il conviendrait d'y réserver a pris une nouvelle tournure à la suite des propositions de M. Ramsay MacDonald accentuant fortement le besoin de recourir encore à l'arbitrage international, et de M. Herriot acceptant un refus d'arbitrage comme le critérium d'une agression